

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2023-15-03-09

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 47

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 3

Absents représentés : 2

Nombre de votants : 52

Date de convocation :

Le jeudi 9 mars 2023



L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du jeudi neuf mars 2023, s'est réuni à la Maison des Associations, commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Marie-Charlotte NOUHAUD, Anne-Sophie GUERIN, Michel DANNEQUIN, Emmanuelle ALHADEF, Patrick POCHON, René MOULIN, Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Charles QUERNE, Alain THIERY, Martine BEIGNET, Thibault FLINÉ, Judith REYNAUD, Laurence SAMMUT, Jean-Luc LAMBERT, Michel CALMY, Thomas GROLLEAU, Patrice MORIZET, Pascal MAGNIER, Jean-Charles BENYAKAR, Nadège COSCO, Jean-Paul CULINAS, Jean HELIE, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Maurice DECAT, Martial QUINTON, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, Mylène MUSY, Jean-Claude CABRAL, Hervé DEBOUTIERE, Laurent SIGLER, Marie-France OTTO-BRUC, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Sylvie MONCHECOURT, Dikran ZAKEOSSIAN, Patrick SEPTIERS, François FORTIN, Hervé JOCHMANS, Cyril DRONET, Pascale LELOT-BERDIER, Lionel LOEILLOT, Jean-Claude POILPREZ, Josiane PACHOLSKI, Pascale PALARD, Emmanuel CENDRIER, Eric DESHAYES.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MONCHECOURT

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2023

Le Président,

Expose au comité syndical le budget primitif de l'année 2023 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : **17 149 101,23 Euros**
- Section d'investissement : **1 671 346,71 Euros**

Comme prévu lors du débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2023 intègre la reprise des résultats de clôture des exercices précédents (+ 1 425 360,87 €).

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité (2 abstentions : Anne-Sophie GUERIN et Michel DANNEQUIN),

APPROUVE le Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : 21 MARS 2023
Date de mise en ligne le : 21 MARS 2023

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.